

Avenant n° 1 à l'accord sur la rénovation du dialogue social au sein de la société ArcelorMittal Atlantique et Lorraine en date du 4 février 2019

Entre d'une part,

La Société ArcelorMittal Atlantique et Lorraine, SAS sise 6 rue André Campra 93200 Saint-Denis immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 444 718 563 représentée par :

Monsieur XX agissant en qualité de Directeur des Ressources Humaines d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine

Et

Madame XX agissant en qualité de Chef du département Dialogue Social d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine

Et d'autre part,

Les organisations syndicales représentatives du personnel suivantes :

- CFDT
- CFE-CGC
- CGT
- FO

il a été arrêté et convenu les dispositions ci-après.

PREAMBULE

La direction et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGE et CGT ont conclu le 4 février 2019 l'accord sur la rénovation du dialogue social au sein de la société ArcelorMittal Atlantique et Lorraine, qui avait pour principal objet la mise en place des comités sociaux et économiques d'établissement (CSEé) et du comité social et économique central (CSEc) et la définition des dispositifs et règles applicables au sein d'AMAL en matière de dialogue social et d'exercice de droit syndical.

Dans le cadre de cet objet, les parties avaient convenu à l'article 15.5 dudit accord de se donner le temps nécessaire pour bien définir la liste des informations devant être mises à disposition des instances représentatives du personnel - *via la base de données économiques et sociales (BDES)* - en vue de la consultation sur la politique sociale. Aussi, elles avaient arrêté les dispositions suivantes :

- Un groupe de travail composé de 2 membres par organisation syndicale représentative au sein d'AMAL et 2 représentants de la Direction sera mis en place dès la signature de l'accord précité ;

- Les résultats des travaux du groupe de travail attendus pour le 30 avril 2019 seront intégrés par voie d'avenant audit accord.

Dans ce contexte et conformément aux engagements pris, le groupe de travail a été mis en place courant du mois de janvier 2019 en vue de définir la liste des informations en vue de la consultation sur la politique sociale. Dans le cadre de leurs travaux, les membres du groupe ont par ailleurs reconnu la nécessité d'en élargir le champ aux informations prévues trimestriellement par la loi portant sur l'évolution des effectifs et de la qualification des salariés et de les compléter plus largement.

La liste des informations en vue de la consultation sur la politique sociale et la liste des informations « trimestrielles » élargies, appelées indicateurs sociaux dans la suite du texte, sont arrêtées pour l'entreprise, comme suit.

Le présent accord s'inscrit dans le cadre de l'article L.2312-19 du Code du Travail.

Article 1 - Champ d'application de l'avenant

Le présent accord s'applique à la société ArcelorMittal Atlantique et Lorraine et concerne l'ensemble de ses établissements, à savoir les établissements de :

- Basse-Indre
- Desvres
- Dunkerque
- Florange
- Mardyck
- Montataire
- Mouzon.

Article 2 – Listes des informations mises à disposition des instances représentatives du personnel

Article 2.1 – Informations en vue de la consultation sur la politique sociale

Les parties au présent accord conviennent de la liste des informations jointe en annexe 1 au présent accord, en vue de la consultation sur la politique sociale.

Cette liste vient compléter la liste des informations définies à l'article 15.5 de l'accord sur la rénovation du dialogue social, en vue des consultations sur la situation économique et financière et sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Article 2.2 – Informations « trimestrielles » élargies

Les parties au présent accord prennent acte que les informations récurrentes présentées à chaque réunion ordinaire du CSEé ou du CSEc, portant respectivement sur la marche de l'établissement ou la marche générale de l'entreprise (*sécurité, situation industrielle, situation commerciale, qualité, service,...*), seront mises dans la BDES à l'issue de chacune de ces réunions. Ces informations mises à disposition s'inscrivent dans le cadre du 1° de l'article L.2312-69 du Code du Travail.

Au-delà de ces informations mises à disposition selon le format défini par chacune de ces instances, les parties au présent accord ont convenu de la mise à disposition des indicateurs sociaux harmonisés AMAL définis en annexe 2, comme suit :

- chaque mois au titre du mois passé, à compter du mois de juillet 2019, pour les indicateurs à fréquence mensuelle,
- chaque trimestre au titre du trimestre passé, à compter du mois d'octobre 2019, pour les indicateurs à fréquence trimestrielle.

Ces indicateurs sociaux mis à disposition s'inscrivent dans le cadre du 3° de l'article L.2312-69 du Code du Travail.

Article 3 – Date d'entrée en vigueur et durée de l'accord

Le présent accord prendra effet à compter du 1er juin 2019.

Il est conclu pour une durée déterminée et prendra fin le 31 mai 2023, date à laquelle son application cessera de plein droit.

Conformément à l'article L.2222-4 du Code du Travail, il ne se transformera pas en accord à durée indéterminée à la survenance de son terme.

Article 4 - Formalités de dépôt

Conformément à l'article L.2231-6 et D. 2231-2 du Code du Travail, le présent accord est établi en nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des organisations syndicales. Il sera déposé à la DIRECCTE et au secrétariat du Greffe du Conseil de Prud'hommes de Bobigny.

Fait à Saint-Denis, le 30 avril 2019

Pour les Organisations Syndicales

Pour la Direction d'ArcelorMittal
Atlantique et Lorraine

CFDT

XX
Directeur des Ressources Humaines

CFE-CGC

XX
Chef du département Dialogue Social

CGT

ANNEXE 1 : Liste des informations AMAL mises à disposition en vue de la consultation sur la politique sociale

Reporting légal

1° Investissements :		Indicateurs	Indicateurs
		BS Société	BS Etab.
		<i>Juin</i>	<i>Juin</i>
A-Investissement social	a) Evolution des effectifs par type de contrat, par âge, par ancienneté ;	1	1
	1 - Effectif :	11	11
	Effectif total au 31/12 ;	111	111
	Effectif permanent ;	112	112
	Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée au 31/12 ;	113	113
	Effectif mensuel moyen de l'année considérée ;	114	114
	Répartition par sexe de l'effectif total au 31/12 ;	115	115
	Répartition par âge de l'effectif total au 31/12 (4) ;	116	116
	Répartition de l'effectif total au 31/12 selon l'ancienneté ;	117	117
	Répartition de l'effectif total au 31/12 selon la nationalité : français/ étrangers ;	118	118
	Répartition de l'effectif total au 31/12 selon une structure de qualification détaillée	119	119
	2 - Travailleurs extérieurs :	12	12
	Nombre de stagiaires (écoles, universités ...)	121	121
	Nombre moyen mensuel de salariés temporaires ;	121	122
	Durée moyenne des contrats de travail temporaire ;	122	123
	Nombre de salariés détachés accueillis au cours de l'année, au sens détachés d'entreprises établies à l'étranger	Nouvel indicateur 2018	
	b) Evolution des emplois, notamment, par catégorie professionnelle ;		
	1 - Embauches :	13	13
	Nombre d'embauches par contrats de travail à durée indéterminée ;	131	131
	Nombre d'embauches par contrats de travail à durée déterminée	131	132
	Nombre de contrats de travailleurs saisonniers ;		133
	Nombre d'embauches de salariés de moins de vingt-cinq ans ;	132	134
	2 - Départs :	14	14
	Total des départs ;	141	141
	Nombre de démissions ;	142	142
	Nombre de licenciements pour motif économique, dont départs en retraite et préretraite ;	143	143
	Nombre de licenciements pour d'autres causes ;		144
	Nombre de fins de contrats de travail à durée déterminée ;		145
	Nombre de départs au cours de la période d'essai ;		146
	Nombre de mutations d'un établissement à un autre ;		147
	Nombre de départs volontaires en retraite et préretraite ;		148
	Nombre de décès ;		149
	4 - Chômage :	15	15
	Nombre de salariés mis en chômage partiel pendant l'année considérée ;	151	151
	Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée ;	152	152
	c) Evolution de l'emploi des personnes handicapées ;		16
	Nombre de travailleurs handicapés au 31 décembre de l'année considérée ;		161
	Nombre de travailleurs handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise, employés au 31 décembre de l'année considérée ;		162
	e) Formation professionnelle : investissements en formation, publics concernés ;		
	1 - Formation professionnelle continue :	51	51
Pourcentage de la masse salariale afférent à la formation continue ;	511	511	
Montant consacré à la formation continue : Formation interne ; formation effectuée en application de conventions ; versement à des fonds assurance formation ; versement auprès d'organismes agréés ; Trésor et autres ; total ;		512	
Nombre de stagiaires ;	512	513	
Nombre d'heures de stage : -rémunérées ; -non rémunérées.	513	514	
Décomposition par type de stages à titre d'exemple : adaptation, formation professionnelle, entretien ou perfectionnement des connaissances ;		515	
2 - Congés formation :	52	52	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré ;	521	521	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré ;		522	
Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation ;		523	
3 - Apprentissage :		53	
Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année ;		531	

Reporting légal

1° Investissements :		Indicateurs BS Société	Indicateurs BS Etab.	Informations complémentaires "Autres"
		Juin	Juin	
A-Investissement social	e) Formation professionnelle : investissements en formation, publics concernés ;			
	Les orientations de la formation professionnelle dans l'entreprise telles qu'elles résultent de la consultation prévue à l'article L. 2312-24 ;			Novembre pour année A+1
	Le bilan des actions comprises dans le plan de formation de l'entreprise pour l'année antérieure et pour l'année en cours comportant la liste des actions de formation			Juin pour année A-1 et Novembre pour année A
	Les informations, pour l'année antérieure et l'année en cours, relatives aux congés individuels de formation			
	Le nombre des salariés bénéficiaires de l'abondement mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 6315-1 ainsi que les sommes versées à ce titre ;			Juin pour année A-1
	Le bilan de la mise en œuvre du compte personnel de formation ;			
	Le bilan, pour l'année antérieure et l'année en cours, des conditions de mise en œuvre des contrats d'alternance : - les emplois occupés pendant et à l'issue de leur action ou de leur période de professionnalisation ; - les effectifs intéressés par âge, sexe et niveau initial de formation. (D. 2323-6) ; - les résultats obtenus en fin d'action ou de période de professionnalisation ainsi que les conditions d'appréciation et de validation.			Juin pour année A-1 et Novembre pour année A
	f) Conditions de travail : Durée du travail dont travail à temps partiel et aménagement du temps de travail, les données sur l'exposition aux risques et aux facteurs de pénibilité, (accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, dépenses en matière de sécurité)			
	1 - Accidents du travail et de trajet :	31	31	
	Taux de fréquence des accidents du travail ;		311	
	Nombre d'accidents avec arrêts de travail ;	311	311	
	Nombre d'heures travaillées ;		311	
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt $\times 10^6$ / Nombre d'heures travaillées ;		311	
	Taux de gravité des accidents du travail ;		312	
	Nombre des journées perdues ;	312	312	
	Nombre d'heures travaillées ;		312	
	Nombre des journées perdues $\times 10^3$ / Nombre d'heures travaillées ;		312	
	Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée ;		313	
	Nombre d'accidents mortels : de travail, de trajet ;	314	314	
	Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail ;	313	315	
	Nombre d'accidents dont sont victimes les salariés de prestations de services dans l'entreprise ;		316	
	Taux et montant de la cotisation sécurité sociale d'accidents de travail ;		317	
	2 - Répartition des accidents par éléments matériels :		32	
	Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves-codes 32 à 40 ;		321	
	Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivelation-code 02 ;		322	
	Nombre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus)-codes 09 à 30 ;		323	
	Nombre d'accidents de circulation-manutention-stockage-codes 01,03,04 et 06,07,08 ;		324	
Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel-code 05 ;		325		
Autres cas ;		326		
3 - Maladies professionnelles :	32	33		
Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale au cours de l'année ;	321	331		
Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci ;		332		
Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles ;		333		
4 - Dépenses en matière de sécurité :	33	35		
Nombre de réunions de CHSCT		341		
Effectif formé à la sécurité dans l'année ;		351		
Montant des dépenses de formation à la sécurité réalisées dans l'entreprise ;	331			
Evaluation budgétaire du programme de sécurité présenté dans l'établissement		352		
Taux de réalisation du programme de sécurité présenté l'année précédente ;		353		

Reporting légal

1° Investissements :		Indicateurs BS Société	Indicateurs BS Etab.
		<i>Juin</i>	<i>Juin</i>
A-Investissement social	f) Conditions de travail : Durée du travail dont travail à temps partiel et aménagement du temps de travail, les données sur l'exposition aux risques et aux facteurs de pénibilité, (accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, dépenses en matière de sécurité)		
	5 - Durée et aménagement du temps de travail :	41	41
	Horaire hebdomadaire moyen affiché des ouvriers et employés ou catégories assimilées ;	411	411
	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur :-au titre du présent code ;-au titre d'un régime conventionnel ;		412
	Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés ;		413
	Nombre de salariés employés à temps partiel :-entre 20 et 30 heures ;-autres	412	414
	Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année considérée de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs ;		415
	Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur) ;		416
	Nombre de jours fériés payés ;		417
	6 - Absentéisme :	16	17
	Nombre d'heures d'absence ;	161	171
	Nombre d'heures théoriques travaillées ;		171
	Nombre d'heures d'absence pour maladie ;		172
	Répartition des absences pour maladie selon leur durée ;		173
	Nombre d'heures d'absence pour accidents du travail et de trajet ou maladies professionnelles ;		174
	Nombre d'heures d'absence pour maternité/paternité;		175
	Nombre d'heures d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux pour les femmes ...) ;		176
	Nombre d'heures d'absence imputables à d'autres causes ;		177
	7 - Organisation et contenu du travail :	42	42
	Nombre de salariés travaillant en équipes : fixes, alternantes ;	421	421
	Nombre de salariés travaillant en continu et semi-continu de plus de cinquante ans		422
	Salarié affecté à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n° 76-404 du 10 mai 1976 ;	422	423
	8 - Conditions physiques de travail :		43
	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 dba à leur poste de travail ;		431
	Cartographie des cartes du son		432
	Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976 ;		433
	Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures ;		434
	9 - Transformation de l'organisation du travail :		44
	Expériences de transformation de l'organisation du travail en vue d'en améliorer le contenu ;		441
	10 - Dépenses d'amélioration de conditions de travail :	43	45
	Montant des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise ;	431	
	Evaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail présenté dans l'établissement		451
Taux de réalisation du programme d'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise l'année précédente ;		452	
11 - Médecine du travail :		46	
Nombre d'exams cliniques (distinguer les travailleurs soumis à surveillance médicale et les autres) ;		461	
Nombre d'exams complémentaires (distinguer les travailleurs soumis à surveillance et les autres) ;		462	
Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail ;		463	
12 - Travailleurs inaptes :		47	
Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail ;		471	
Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude ;		472	

Reporting légal

4° Rémunération des salariés et dirigeants, dans l'ensemble de leurs éléments :		Indicateurs BS Société	Indicateurs BS Etab.
		Juin	Juin
A-Evolution des rémunérations salariales	a) Frais de personnel y compris cotisations sociales, évolutions salariales par catégorie et par sexe, salaire de base minimum, salaire moyen ou médian, par sexe et par catégorie		
	1 - Montant des rémunérations :	21	21
	-Masse salariale annuelle ;	211	
	-rémunération mensuelle moyenne ;	212	211 bis
	-part des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration de salaire ;		212
	-grille des rémunérations ;		213
	2 - Hiérarchie des rémunérations :		
	- rapport entre la moyenne des rémunérations des ingénieurs et cadres et la moyenne des rémunérations des ouvriers ou équivalents ;	222	221
	Montant global des dix rémunérations les plus élevées.	221	
	3 - Mode de calcul des rémunérations :		23
	Pourcentage des salariés dont le salaire dépend, en tout ou partie, du rendement .		231
	Pourcentage des ouvriers et employés payés au mois sur la base de l'horaire affiché.		232
	4 - Charge salariale globale	24	
Frais de personnel / valeur ajoutée	241		
B-Epargne salariale	Montant global de la réserve de participation ;	251	
	Montant moyen de la participation et/ ou de l'intéressement par salarié bénéficiaire ;	252	
	Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation (participation aux résultats, intéressement, actionariat ...) ;	253	
C- Rémunération s accessoires	Avantages sociaux dans l'entreprise : pour chaque avantage préciser le niveau de garantie pour les catégories retenues pour les effectifs ;		241
	Mnt des versements effectués à des entreprises extérieures pour la mise à disposition de personnel entreprises temporaires et autres	231	242
5° Représentation du personnel et Activités sociales et culturelles : montant de la contribution aux activités sociales et culturelles du comité d'entreprise, mécénat :		Indicateurs BS Société	Indicateurs BS Etab.
		Juin	Juin
A - Représentation du personnel	a) Représentants du personnel et délégués syndicaux :	61	61
	Composition des comités sociaux et économiques et/ ou d'établissement avec indication, s'il y a lieu, de l'appartenance syndicale ;	611	
	Participation aux élections (par collègue) par catégories de représentants du personnel ;		611
	Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année considérée ;		612
	Nombre de réunions avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux pendant l'année considérée ;	612	613
	Dates et signatures et objet des accords conclus dans l'entreprise pendant l'année considérée ;	613	614
	Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé De formation économique, sociale et syndicale ;		615
	b) Information et communication :		62
	Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunion du personnel ;		621
	Eléments caractéristiques du système d'accueil ;		622
	Eléments caractéristiques du système d'information ascendante ou descendante et niveau d'application ;		623
	Eléments caractéristiques du système d'entretiens individuels ;		624
	c) Différends concernant l'application du droit du travail ;		63
	Procédures : Nombre de recours à des modes de solution non judiciaires engagés dans l'année		631
	Procédures : Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause		632
	Procédures : Nombre de mises en demeure et de PV de l'inspecteur du travail pendant l'année considérée		633
	B - Activités sociales et culturelles	a) Activités sociales :	71
Œuvres sociales : dépenses de l'établissement			711
Contributions au financement, le cas échéant, du comité social et économique et des comités d'établissement ;		712	712
Autres dépenses directement supportées par l'entreprise : transport, restauration,		711	
b) Autres charges sociales :		72	
Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (maladie, décès) ;		721	
Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (vieillesse) ;		722	

Reporting légal

2° Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise :		Indicateurs Egalité professionnelle
		Juin
Partie Accord Dialogue social		Partie 1
I. Indicateurs sur la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise :		1
A-Conditions générales d'emploi	a) Effectifs : Données chiffrées par sexe :	1.1
	Répartition par STATUT (Oetam/IC et niveaux UIMM) et par type de contrats de travail (CDI ou CDD) ;	1.1.1
	Répartition par famille métier GPEC et par type de contrat	1.1.2
	b) Durée et organisation du travail : Données chiffrées par sexe :	1.2
	Répartition des effectifs selon la durée du travail : temps complet, temps partiel ;	1.2.1
	Répartition des temps partiels par taux d'activité	1.2.2
	Répartition des effectifs selon l'organisation du travail : travail posté, travail de jour ;	1.2.3
	c) Données sur les congés : Données chiffrées par sexe :	1.3
	Répartition par catégorie professionnelle, selon le nombre et le type de congés dont la durée est supérieure à six mois : compte épargne-temps, congé parental, congé sabbatique ;	1.3.1
	d) Données sur les embauches et les départs : Données chiffrées par sexe :	1.4
	Répartition des embauches par STATUT et type de contrat de travail ;	1.4.1
	Répartition des départs par STATUT et motifs : retraite, démission, fin de contrat de travail à durée déterminée, licenciement ;	1.4.2
	e) Positionnement dans l'entreprise : Données chiffrées par sexe :	1.5
Répartition des effectifs par STATUT CDD et CDI par niveau UIMM ;	1.5.1	
Répartition des effectifs par coefficient hiérarchique ou indice ;	1.5.2	
B-Rémunérations et déroulement de carrière	a) Promotion : Données chiffrées par sexe :	1.6
	Nombre et taux de promotions par catégorie professionnelle ;	1.6.1/1.6.2/1.6.3
	Durée moyenne entre deux promotions ;	1.6.4
	b) Ancienneté : Données chiffrées par sexe :	1.7
	Ancienneté moyenne par STATUT et coefficient hiérarchique ou indice ;	1.7.2
	Ancienneté moyenne par statut dans le coefficient hiérarchique ou l'indice ;	1.7.1
	c) Age : Données chiffrées par sexe	1.8
	Age moyen par catégorie professionnelle et niveau/position ;	1.1.3
	d) Rémunérations : Données chiffrées par sexe	1.9
	Rémunération moyenne ou médiane mensuelle par STATUT et coefficient hiérarchique ou indice ;	2.1.1 / 2.2.1
	Répartition des salaires de base OETAM en fonction du coefficient hiérarchique et l'ancienneté dans le coefficient.	2.1.2
	Rémunération moyenne mensuelle / salaire de base moyen par statut et tranche d'âge ;	2.1.3 / 2.2.2
	Rémunération moyenne mensuelle / salaire de base moyen par statut et tranche d'ancienneté ;	2.1.4 / 2.2.3
Nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations ;	2.3	
Coefficient hiérarchique ou indice moyen CDI par statut (OETAM/IC FF Hrs/IC FF Jrs) par tranche d'âge et tranche d'ancienneté	2.4 / 2.5	
Taux de promotion par famille métier GPEC	2.6	
Informations sur les nouveaux indicateurs relatifs aux écarts de rémunération.	Nouvel indicateur 2018	
C-Formation	Données chiffrées par sexe : Répartition par catégorie professionnelle selon :	3.1
	- le nombre moyen d'heures d'actions de formation par salarié et par an ; - la répartition des bénéficiaires par type d'action : adaptation au poste ou maintien dans l'emploi, développement des compétences ;	3.2

Reporting légal

2° Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise :		Indicateurs Egalité professionnelle
		Juin
Partie Accord Dialogue social		Partie 1
I. Indicateurs sur la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise :		
D-Conditions de travail, santé et sécurité au travail	Données générales par sexe : Répartition par poste de travail selon :	4.1
	- l'exposition à des risques professionnels ;	4.2
	- la pénibilité, dont le caractère répétitif des tâches ;	
	Données chiffrées par sexe :	
	Accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles :	
	- Nombre d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail ;	Nouvel indicateur 2020
	- Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail ;	Nouvel indicateur 2020
	- Répartition des accidents par éléments matériels selon les modalités définies au 3.2 de l'article R. 2323-17 ;	Nouvel indicateur 2020
	- Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité sociale au cours de l'année ;	Nouvel indicateur 2020
	- Nombre de journée d'absence pour accidents de travail, accidents de trajet ou maladies professionnelles ;	Nouvel indicateur 2020
Maladies :		
- nombre d'arrêts de travail ;	Nouvel indicateur 2020	
- nombre de journées d'absence	Nouvel indicateur 2020	
II. Indicateurs relatifs à l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale :		
A-Congés	a) Existence d'un complément de salaire versé par l'employeur pour le congé de paternité, le congé de maternité, le congé d'adoption ;	1.1
	b) Données chiffrées par catégorie professionnelle :	
	-nombre de jours de congés de paternité pris par le salarié par rapport au nombre de jours de congés théoriques ;	1.2
B-Organisation du temps de travail dans l'entreprise	a) Existence de formules d'organisation du travail facilitant l'articulation de la vie familiale et de la vie professionnelle ;	2.1
	b) Données chiffrées par sexe et par catégorie professionnelle :	
	-nombre de salariés ayant accédé au temps partiel choisi ;	2.2
	-nombre de salariés à temps partiel choisi ayant repris un travail à temps plein ;	2.3
	c) Services de proximité :	
	-participation de l'entreprise et du comité d'entreprise aux modes d'accueil de la petite enfance ;	2.4
-évolution des dépenses éligibles au crédit d'impôt famille.	2.5	
Partie Accord Egalité professionnelle et QVT		Partie 2
	Indicateurs tels qu'ils ressortent de l'accord applicable	
Partie Accord Dialogue social		Partie 3
III. Stratégie d'action :		
	A partir de l'analyse des indicateurs mentionnés aux I et II, la stratégie d'action comprend les éléments suivants :	
	- Bilan des actions de l'année écoulée - Evaluation du niveau de réalisation des objectifs sur la base des indicateurs retenus. Explications sur les actions prévues non réalisées ;	1
	- Objectifs de progression pour l'année à venir et indicateurs associés. Echancier des mesures prévues ;	2

ANNEXE 2 : Liste des indicateurs sociaux de l'entreprise

Reporting social

Par établissement		Fréquence
Tableau 1	Evolution des effectifs inscrits CDI par C2SCT et Direction/département (mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 2	Evolution des effectifs inscrits CDI Femmes par C2SCT et Direction/département (mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 3	Evolution des effectifs ETP CDI par C2SCT et Direction/département (mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 4	Evolution des effectifs ETP CDD CLASSIQUE et CIFRE par C2SCT et Direction/département (mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 5	Evolution des effectifs ETP Alternants (apprenti-contrat pro) par C2SCT et Direction/département (mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 6	Evolution des effectifs ETP intérimaires par C2SCT et Direction/département (mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 7	Evolution des effectifs ETP CDI-CDD-Intérimaires-Total par Direction/département (mois par mois pour les 3 derniers mois et moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 8	Liste nominative des entrées sorties CDI-CDD classique-Alternants de l'année en cours (Nature contrat-date entrée/sorties et motif entrée - direction/département/Service)	Mensuelle
Tableau 9	Evolution des entrées CDI par motif (embauche CDI direct-Mobilité) et par C2SCT et direction/département (Nombre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours + moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 10	Evolution des entrées CDI Femmes par motif (embauche CDI direct-Mobilité) et par C2SCT et direction/département (Nombre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours + moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 11	Evolution des entrées CDD Classique et CIFRE par motif de recours (accroissement d'activité-remplacement) et par C2SCT et direction/département (Nombre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours + moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 12	Evolution des entrées intérimaire par motif de recours (accroissement d'activité-remplacement) et par C2SCT et direction/département (Nombre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours + moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 13	Evolution des sorties pour démission des inscrits CDI par C2SCT et direction/département (Nbre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 14	Evolution des sorties pour licenciement des inscrits CDI par C2SCT et direction/département (Nombre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 15	Evolution des sorties pour rupture conventionnelle des inscrits CDI par C2SCT et direction/département (Nombre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 16	Evolution des sorties pour retraite des inscrits CDI par C2SCT et direction/département (Nbre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 17	Evolution des sorties pour autres motifs (décès-fin de période d'essai-mobilité) des inscrits CDI par C2SCT et direction/département (Nombre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 18	Evolution des sorties (synthèse par motif départ) des inscrits CDI par C2SCT et direction/département (Nombre d'inscrits mois par mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée)	Mensuelle
Tableau 19	Nombre d' heures hors cycle (HHC payées/HHC à récupérer/HHC astreinte à récupérer/HHC dérangement à récupérer/HHC délégation à récupérer/FF déplacement à récupérer) par C2SCT et Direction/département (Nbre cumulé fin de mois avec nombre de salariés concernés et nombre moyen/salarié concerné)	Mensuelle
Tableau 20	Nombre de salariés CDI en maladie de plus de 6 mois , par C2SCT et Direction/Département, Nombre d'inscrits fin de mois + moyenne de l'année en cours et moyenne de l'année passée	Mensuelle
Tableau 21	Nombre d'heures de formation CDI par C2SCT et Direction/département, par mois, en cumul annuel et en cumul année passée	Mensuelle

Reporting social

Par établissement		Fréquence
Tableau 22	Répartition des salariés à temps partiel ETP CDI par type de tps partiel - situation fin de trimestre	Trimestrielle
Tableau 23	Répartition des ETP par C2SCT et Direction/département par nature de contrat (CDI-CDD), statut (Cadre/Oetam) et régime de travail (jour-Continu-Discontinu 6/4/3/2/1 équipes)- situation fin de trimestre	Trimestrielle
Tableau 24	Pourcentage d' EP réalisés par C2SCT et Direction/département (Nbre d'inscrits CDI fin de trimestre + Nbre d'EP réalisés cumulés pour les inscrits CDI à fin de chaque trimestre + % d'EP réalisés à fin de chaque trimestre)	Trimestrielle
Tableau 25	Suivi des prises de congé par type [CP et (JC-JRTT)] des CDI actifs par C2SCT et Direction/département avec Droits/pris/soldes et moyenne/agent par type de congé et au total	Trimestrielle
Tableau 26	Taux d' absentéisme maladie de moins de 6 mois des CDI par C2SCT et Direction/département (par trimestre et annuel)	Trimestrielle
Niveau Entreprise		Fréquence
Tableau 1	Evolution des effectifs CDI ETP [Nombre par périmètre industriel et site + fonctions support transversales AMAL tous sites] situation fin du dernier trimestre de l'année en cours + moyenne de l'année en cours + moyenne de l'année passée	Trimestrielle
Tableau 2	Evolutions des entrées inscrits CDI [Nombre par périmètre industriel et site et fonctions support transversales tous sites] Nombre cumulé fin du trimestre écoulé de l'année en cours, moyenne mensuelle de l'année en cours, moyenne mensuelle de l'année passée	Trimestrielle
Tableau 3	Evolutions des sorties ETP CDI [Nombre par périmètre industriel et site et fonctions support transversales tous sites] Nombre cumulé fin du trimestre écoulé de l'année en cours, moyenne mensuelle de l'année en cours, moyenne mensuelle de l'année passée	Trimestrielle
Tableau 4	Evolution des effectifs ETP CDD Classique et Cifre [Nombre par périmètre industriel et site et fonctions support transversales tous sites] Situation fin du trimestre écoulé de l'année en cours, moyenne mensuelle de l'année en cours, moyenne mensuelle de l'année passée	Trimestrielle
Tableau 5	Evolution des ETP intérimaires [Nombre par périmètre industriel et site et fonctions support transversales tous sites] Situation fin du trimestre écoulé de l'année en cours, moyenne mensuelle de l'année en cours, moyenne mensuelle de l'année passée	Trimestrielle
Tableau 6	Pourcentage d' EP réalisés [périmètre industriel et site et fonctions support transversales] trimestre par trimestre, en annuel année en cours et année passée	Trimestrielle
Tableau 7	Heures de formation CDI [périmètre industriel et site et fonctions support transversales] trimestre par trimestre, en annuel année en cours et année passée	Trimestrielle
Tableau 8	Taux d' absentéisme maladie des CDI par [périmètre industriel et site et fonctions support transversales] trimestre par trimestre et annuel + % année passée	Trimestrielle